

RÉFORME DES RETRAITES : ON RESTE "DÉTER"

La rencontre avec la 1^{ère} Ministre a clairement été un échec : côté ambiance c'était tendu et la réunion a été rompue au bout d'une heure. Et pour cause! Chaque organisation a conclu son intervention face à la 1^{ère} ministre par ces mots : "Il faut retirer cette loi. Allez-vous retirer cette loi ?"

La réponse fut NON. Ce qui a conduit les organisations, dont **FO** bien sûr, à quitter la réunion. "On n'a l'impression que l'on ne vit pas dans le même monde" ! analysait Frédéric SOUILLOT, le secrétaire général de **FO** à la sortie rappelant que depuis le 10 janvier, nous n'avions pas été reçus.

Pour FO, la censure totale du texte s'impose

Saisi de quatre recours (3 parlementaires, un de E. Borne), le Conseil constitutionnel rendra sa décision le 14 avril, d'une part sur la recevabilité de la demande d'un référendum d'initiative populaire/RIP et d'autre part sur la conformité, ou non, de la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023 (LFRSS). Celle-ci porte la réforme des retraites, adoptée le 16 mars via le 49.3. Depuis la saisine de l'institution, les constitutionnalistes affichent leurs arguments dans le cadre des scénarios qu'ils estiment possibles : la censure partielle du texte ou sa censure totale.

Un problème de détournements de pouvoir et de procédure

FO comme toute l'intersyndicale, qui n'a cessé depuis près de 3 mois de demander le retrait de la réforme, a transmis ses arguments au Conseil constitutionnel. En tête de liste des arguments pour défendre la censure, le choix du véhicule législatif. Un PLFRSS au caractère « fictivement rectificatif », un mois après la promulgation de la loi de financement pour la Sécu. Et de rappeler que le Conseil censure toute disposition d'une loi de financement de la Sécu qui n'a pas d'incidence sur l'équilibre financier des régimes obligatoires de base de la Sécurité sociale de l'année considérée. C'est le cas de la LFRSS. Le cadre de débats contraints dans leur délai participe aussi d'un manque d'exigence de clarté et de sincérité des débats. Le véhicule utilisé, dont la seule visée est de porter une réforme des retraites, pose aussi le problème de détournements de pouvoir et de procédure. **FO** rappelle la jurisprudence aussi ancienne que solidement établie du Conseil d'État. La confédération demande par ailleurs, au nom de l'impartialité objective, que Jacqueline Gourault, ancienne ministre (2017-2022) jusqu'à sa nomination au Conseil par le président de la République le 1^{er} mars 2022, ne siège pas dans le cadre de cette affaire

Mobilisation du 13 avril 2023

Le 6 avril, même si tout le monde est d'accord pour dire qu'il y avait globalement moins de monde dans les rues, ce fut encore une belle démonstration de la détermination des salariés : près de 70 000 manifestants dans le 44 avec des rassemblements à Ancenis, Châteaubriant, Clisson, Guérande, Machecoul Nantes, Ponchâteau et Saint-Nazaire. Une nouvelle page est ouverte sur notre site où seront repris tous les appels pour la journée du 13 avril.

SALAIRES, POUVOIR D'ACHAT ET JUSTICE SOCIALE

Le **FO**-Hebdo n°14-2023 abordait les travaux du Comité confédéral national (sorte de Parlement) de **FO**. Outre la réforme des retraites les questions financières y ont été discutées. **FO** a rappelé que les travailleurs subissent depuis 2022 une inflation insupportable et a réfuté l'analyse économique du gouvernement qui prône la modération salariale pour ne pas enclencher une spirale salaires/prix nourrissant l'inflation.

FO a rappelé que la moyenne des augmentations salariales et des pensions de retraite consenties se situe nettement en dessous du niveau de l'inflation et que les grands groupes engrangent des profits comme quasiment jamais alors que de nombreux ménages ne parviennent plus à faire face aux dépenses contraintes.

FO revendique l'augmentation des salaires et traitements du privé comme du public, des retraites, pensions, allocations, minimas sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation ainsi qu'un coup de pouce significatif au Smic pour le porter à 80 % du salaire médian.

FO rappelle la primauté du salaire et du salaire différé sur les autres dispositifs de rémunération et revendique le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires seul susceptible d'éviter de nouvelles pertes de pouvoir d'achat difficiles qui étranglent les plus précaires.

FO réaffirme que les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées au maintien et à la création d'emplois, à l'augmentation des salaires à l'amélioration des conditions de travail, aux investissements productifs, aux relocalisations et au respect de l'ensemble des normes légales.

FO condamne la politique de destruction des services publics et revendique des investissements massifs pour tous les secteurs et en particulier pour la santé, l'éducation nationale, et ce de toute urgence. De la même manière, **FO**

revendique une augmentation générale des salaires et le déblocage de l'indice dans la fonction publique. Si tu te retrouves dans ces revendications, pourquoi ne pas rejoindre **FO** ?

